

Le « **Collectif pour une Syrie libre et démocratique** », regroupe un ensemble de mouvements en France de l'opposition syrienne au régime de Bachar Al Assad et d'organisations françaises, œuvre depuis mars 2011 à la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion française pour le soutien au peuple syrien pour son combat pour la liberté et la démocratie.

Dans la perspective de l'élection présidentielle le « **Collectif pour une Syrie libre et démocratique** » attend des candidats ses réponses sur les **5 engagements** formulés ci-dessous.

L'ensemble des réponses fera l'objet de la part du « **Collectif pour une Syrie libre et démocratique** » d'une diffusion aux médias dans le cadre d'une conférence de presse.

NOM, Prénom :		.....
ENGAGEMENT n° 1	Durant mon mandat :	RÉPONSE
<b>1 - La diplomatie française sera pleinement engagée pour faire respecter la résolution 2254 du Conseil de sécurité sur la Syrie.</b>		
<p>Exposé des motifs :</p> <p><b>Résolution 2254 Syrie du 18 décembre 2015 : pour la première fois depuis le début du conflit, le Conseil de sécurité fait preuve d'unité en adoptant une « feuille de route » pour la paix.</b></p> <p>Cette résolution met l'accent pour la première fois sur la voie politique à suivre pour régler la crise.</p> <p>Par cette résolution 2254 (2015), adoptée à l'unanimité de ses 15 membres, le Conseil de sécurité « <i>avalise</i> » les Déclarations de Vienne, dont l'objet est l'application intégrale du Communiqué de Genève du 30 juin 2012, « <i>fondement d'une transition politique conduite et prise en main par les Syriens et visant à mettre fin au conflit syrien</i> ». C'est au peuple syrien qu'il appartient de décider de l'avenir de la Syrie, souligne le Conseil.</p> <p>Un processus politique dirigé par les Syriens et facilité par l'ONU devait être mis en place, « <i>dans les six mois</i> », « <i>une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire</i> », et arrêter un calendrier et les modalités d'une nouvelle constitution. En vertu de cette constitution, des élections « <i>libres et régulières</i> » devraient se tenir, « <i>dans les 18 mois</i> », sous la supervision de l'ONU.</p> <p>Pour le Conseil, transition politique et cessez-le-feu doivent avancer rapidement. Un cessez-le-feu « <i>s'étendant à tout le territoire syrien</i> » devrait prendre effet dès que les représentants du Gouvernement syrien et de l'opposition « <i>auront pris les premières mesures sur la voie d'une transition politique</i> ».</p>		<p>Exposé des motifs :</p>

ENGAGEMENT n° 2	Durant mon mandat :	RÉPONSE
<p><b>2 - La diplomatie française sera pleinement engagée aux côtés des Syriens qui veulent que Bachar Al Assad abandonne le pouvoir, ainsi que les responsables de son exécutif. Elle mettra tous ses moyens en œuvre pour la saisine de la Cour Pénale Internationale, ou un Tribunal spécial pour les crimes commis en Syrie afin qu'il n'y ait pas d'impunité pour les crimes qu'ils ont commis.</b></p>		
<p><b>Exposé des motifs :</b></p> <p>Il y a 6 ans, les Syriens sont par millions descendus dans la rue, dans toutes les villes pour revendiquer après 40 années de dictature de la famille Assad leur droit à la liberté et à la démocratie.</p> <p>La seule réponse du pouvoir à ces manifestations pacifiques fut une répression meurtrière précipitant ainsi les Syriens en légitime défense dans la lutte armée.</p> <p>En libérant en aout 2011 des centaines d'extrémistes des prisons syriennes, Bachar Al Assad a semé les graines de l'horreur dont Daech est le fruit vénéneux, et il s'est paré d'un pseudo-alibi pour qualifier de terroristes toutes les forces d'opposition.</p> <p>Depuis 6 ans, avec la complicité de la Russie, de l'Iran et des milices du Hezbollah, des crimes de guerre et crimes contre l'Humanité sont massivement commis, transformant la Syrie en champs de ruines et cela sous le regard d'une communauté internationale paralysée et sans détermination.</p> <p>Près de 500.000 morts, 1000 gazés dans la Ghouta en août 2013, des dizaines de milliers de disparus, des dizaines de milliers<sup>1</sup> de tués sous la torture comme l'a relevé le rapport d'Amnesty International ("<i>abattoir</i>" de Sednaya) ou le rapport Caesar (<i>10.000 photos de morts sous la torture dans 2 prisons de Damas</i>), des quartiers entièrement détruits, 4 millions de réfugiés, une génération d'enfants privés de soins et d'éducation. Les enquêtes du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU ont confirmé la responsabilité directe de Bachar Al Assad dans les crimes de guerre et crimes contre l'Humanité commis en Syrie.</p> <p>Lors de la destruction d'Alep par le régime syrien et ses alliés, au moins 8 attaques au <i>chlore</i><sup>2</sup> ont été menées contre la population civile en novembre-décembre 2016 selon Human Rights Watch.</p>	<p><b>Exposé des motifs :</b></p>	

<sup>1</sup> L'ONU a cessé de procéder au chiffrage des victimes après 2014.

<sup>2</sup> <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/syrie/evenements/actualites-2017/article/syrie-rapport-de-human-rights-watch-sur-l-utilisation-d-armes-chimiques-en>.

ENGAGEMENT n° 3	Durant mon mandat :	RÉPONSE
<p><b>3 - Par voie parlementaire nous adapterons les conditions de la mise en œuvre de la Compétence Universelle pour que la France puisse réellement poursuivre les criminels de guerre et criminels contre l'Humanité.</b></p>		
<p><b>Exposé des motifs :</b></p> <p>Nous aurions pu croire qu'au titre de la compétence universelle, une possibilité s'offrait de poursuivre, à partir de la France, les auteurs de crimes contre l'humanité et crimes de guerre.</p> <p>Le nouvel article 689/11 du Code de procédure pénale, adopté par le Sénat, bien qu'il élargisse la compétence territoriale des tribunaux français pour permettre la poursuite et le jugement des auteurs de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis à l'étranger, introduit des conditions qui vident de sa substance ce mécanisme de compétence extra territoriales fondamental dans la lutte contre l'impunité.</p> <p><b>Quatre conditions constituent des verrous, qui rendront pratiquement impossible la mise en œuvre de cette compétence extra territoriale.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>L'exigence de résidence habituelle sur le territoire français de l'auteur des faits.</b></li> <li>▶ <b>La condition de double incrimination</b></li> </ul> <p>Cette condition de double incrimination subordonne les poursuites en France à la condition que les faits soient punissables à la fois par le droit français et par la législation de l'État où ils ont été commis.</p> <p>Cette condition revient à dire que la France reconnaît l'impunité à des auteurs de crimes de guerre, si le crime de guerre n'est pas pénalement incriminé aux auteurs dans leur propre pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le monopole des poursuites confié au ministère public</b></li> </ul> <p>Le projet de loi adopté par le Sénat retient le principe du monopole des poursuites confiées au ministère public et supprime ainsi la possibilité pour une partie civile, personne physique ou morale, de mettre en mouvement une action publique concernant des crimes contre l'humanité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>L'inversion du principe de complémentarité</b></li> </ul> <p>Le texte adopté par le Sénat prévoit que les juridictions françaises ne pourront pas être saisies sans qu'ait été préalablement demandé à la Cour pénale internationale de décliner expressément sa compétence, ce qui donne priorité à cette Cour pour exercer des poursuites contre les responsables de crimes contre l'humanité, génocide et crimes de guerre.</p>	<p><b>Exposé des motifs :</b></p>	

ENGAGEMENT n° 4	Durant mon mandat :	RÉPONSE
<p><b>4 - Accueil des réfugiés syriens en France</b>  <b>La France appliquera pleinement la Convention de Genève relative au statut et la protection des réfugiés, elle reconnaît le caractère social et humanitaire du problème des réfugiés et prendra véritablement sa part à leur accueil sur notre territoire.</b></p>		
<p>Exposé des motifs :  Alors que plus de 4 millions de Syriens ont fui leur pays ; en août 2015 le Président de la République s'est engagé dans le cadre des décisions européennes à accueillir 30.000 réfugiés syriens / irakiens dans le cadre du dispositif de réinstallation et relocalisation. Fin 2016 seuls 5000 réfugiés ont été accueillis dans le cadre de ces dispositifs. Depuis mars 2011, seuls 12.000 Syriens se sont vu accorder la protection par l'OFPRA.</p>		<p>Exposé des motifs :</p>
ENGAGEMENT n° 5	Durant mon mandat :	RÉPONSE
<p><b>5 - La paix étant revenue, la France s'engagera pleinement à faire « revivre » la Syrie en participant à sa reconstruction dans la mesure où les conditions de transparence et de démocratie seront au rendez-vous de la gouvernance du pays.</b></p>		
<p>Exposé des motifs :  Nous allons rentrer en mars dans la septième année de la tragédie syrienne. Plus de 10 millions de déplacés sur un pays de 23 millions. Des villes et villages totalement ou partiellement détruits. Une génération d'enfants non scolarisée, une population traumatisée, des familles décimées.  La communauté internationale par son inaction, parfois sa lâcheté, a une grande part de responsabilité dans la catastrophe humanitaire en Syrie, elle doit maintenant être à la hauteur des enjeux concernant la reconstruction du pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Processus démocratique et enjeux constitutionnels.</li> <li>▶ Justice transitionnelle.</li> <li>▶ Comment aider les victimes à (re)vivre après la torture</li> <li>▶ Réhabilitation du patrimoine culturel</li> </ul> <p>Le défi de la remise à niveau des structures médicales et scolaires.</p>		<p>Exposé des motifs :</p>

Fait à Paris, le .. / .. / 2017.	Signature :
----------------------------------	-------------